

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 FEVRIER 2022**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Total 18

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 18 février, le Bureau Communautaire, légalement convoqué le vendredi 11 février, s'est assemblé à l'Orangerie de la Grange-au-Bois, 10 rue de Concy, 91330 Yerres, sous la Présidence de François DUROVRAY

		Présent	Excusé	Représenté par
Damien	ALLOUCH	X		
Faten	BENAHMED	X		
Sylvie	CARILLON		X	
Thomas	CHAZAL	X		
Olivier	CLODONG	X		
Romain	COLAS		X	
Christine	COTTE	X		
Michaël	DAMIATI		X	
François	DUROVRAY	X		
Annie	FONTGARNAND	X		
Bruno	GALLIER	X		
Christine	GARNIER		X	Pascal ODOT
Faten	HIDRI		X	
Nicole	LAMOTH		X	
Pascal	ODOT	X		
Sabine	PELLON	X		
Richard	PRIVAT	X		
Valérie	RAGOT		X	Bruno GALLIER
SECRETAIRE DE SEANCE Thomas CHAZAL				

1. APPEL NOMINAL

La séance a été ouverte à 9h05 sous la présidence de M. François DUROVRAY, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Bureau, a dénombré 13 présents (11 conseillers présents et 2 conseillers représentés) et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 était remplie.

M. Thomas CHAZAL a été désigné en qualité de secrétaire par le Bureau communautaire (art. L.2121-15 du CGCT).

2. DECISIONS

N° DBC2022-005 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU LOT N°3 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNALE DE MONTGERON

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°3.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 avec la société BOITO titulaire du marché, sise 216, rue Pierres Brossolette - 91210 DRAVEIL.

N° DBC2022-006 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°6 AU LOT N°2 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MONTGERON

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : RECTIFIE la décision n°2021-023 du 23 novembre 2021 au niveau de l'augmentation totale du marché qui est, après la prise en compte de l'avenant n°5, de 5,68% et non 11,45%.

Article 2 : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°6.

Article 3 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°6 avec la société VITTE titulaire du marché, sise 9 avenue de Poigny – BP 22 à PROVINS CEDEX (77481).

N° DBC2022-007 : AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°5 AU LOT N°13 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE BRUNOY

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications introduites par l'avenant n°5.

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°5 avec la société SNTTP titulaire du marché, sise 2, rue de la Corneille - CS 90009 - 94122 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h15.

Affiché le **24 FEV. 2022**



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne